

## Procès Verbal du Conseil municipal du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Cécile MARQUIER, Maire.

**Étaient présents :** Mmes ALCOJOR Nathalie, BLANC Julia, BLONDIN Christiane, BOGUD Isabelle, CHAUME Régine, FONDIN Coralie, HUGUES Patricia, MARQUIER Cécile, MARTIN - GUIGNERY Christel, TREILLES Nicole, VACHER Svitlana ;

M. BLONDELLE Patrick, COURGEON Bernard, GORETTA Philippe, RENOU Philippe, SAUVAGE Bernard.

**Étaient absents excusés :** JULLIEN Florent, MACALUSO Jérémy, PAU William (procuration à C. MARTIN - GUIGNERY).

**Secrétaire de séance :** BOGUD Isabelle.

- 1- **Approbation du compte de gestion 2018**
  - 2- **Approbation du compte administratif 2018**
- 

Le Conseil Municipal de Villevieille,

**Vu** le Code des Communes et notamment les articles L.121-2, L.241-2, R.241-14, R.241-15,

**Vu** la délibération N°2018/13 approuvant le Budget Primitif 2018,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives n°1,2 et 3 relatives à cet exercice, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame HUGUES Patricia, Première Adjointe, après en avoir délibéré,

Adopte, avec trois abstentions, les comptes concordants de gestion et administratif 2018, arrêtés comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

- DÉPENSES PRÉVUES : 965 165 €

- DÉPENSES RÉALISÉES : 732 039.48 €

- RECETTES PRÉVUES : 965 165 €

- RECETTES RÉALISÉES : 916 754.70 €

**Résultat à la clôture de l'exercice 2018 : + 184 715.22 €**

- **Section d'investissement :**

- DÉPENSES PRÉVUES : 727 535 €

- DÉPENSES RÉALISÉES : 276 353.18 €

- RECETTES PRÉVUES : 727 535 €

- RECETTES RÉALISÉES : 398 721.26 €

**Résultat à la clôture de l'exercice 2018 : + 122 368.08 €**

- **Affectation des résultats au budget 2019**

Après constatation des résultats de l'année 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal 2019 le montant de **184 715.22 € au compte de réserves 1068** en excédents de fonctionnement capitalisés ;

### 3- Révision du PLU : Présentation du PADD

---

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villevieille, sur les six étapes de son élaboration, est en fin de phase 2 selon le planning ci-dessous.

#### **Planning**

Phase 1 - Analyse territoriale avec diagnostic partagé entre acteurs économiques, résidents et personnes publiques associées.

Phase 2 - Orientations et projet d'aménagement de développement durables (PADD)

Phase 3 - Définition des orientations d'aménagement et de programmation

Phase 4 - Mise en forme du PLU

Phase 5 - Consultation des services / enquête publique

Phase 6 : Approbation du PLU en conseil municipal

A cette étape, il convient de présenter l'état d'avancement du PADD au Conseil Municipal. Les modifications apportées depuis la dernière présentation concernent les deux OAP.

- La zone urbaine de Pondres a été étendue.
- La zone urbanisable des Pradels a été fixée à 3.5 hectares.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le PADD présenté.

Ce projet d'aménagement et de développement durables sera également présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) jeudi 29 mars.

### 4- Compétences Eaux Usées et Eaux Potables

---

Mme le Maire rappelle que la loi Notre du 7 août 2015 imposait le transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement des communes vers les communautés de communes et d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Toutefois, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 permet de reporter cette échéance à 2026.

La loi donne la possibilité aux communes membres de communautés de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences eau et assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences avant le 1er juillet 2019, pour un report au 1<sup>er</sup> janvier 2026. À cette date, elles ne pourront alors plus s'opposer au transfert.

Se report devrait permettre à la Com Com du Pays de Sommières de mener une étude permettant d'harmoniser ce transfert pour toutes les communes.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité, au transfert des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020.

### 5- Présentation des randonnées du Conseil des Sages

---

La commission communication avec l'avis du conseil des sages a choisi d'adhérer au site viso-rando qui propose six randonnées, téléchargeables, au départ de Villevieille ou qui traversent le territoire.

Avant de rendre publique ces six randonnées, Mme le Maire propose aux conseillers.ères de les tester afin de les valider. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil, le 08 avril, pour être entériné.

Séance levée à 21h30.